

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 83

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de M. Arcouet,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, le traitement d'air et de fourniture de chaleur – Avenant n°3 au marché conclu avec la société Dalkia.

Le 20 novembre 2018, la Ville de Bayonne a conclu avec la société Dalkia un marché (n°18112) portant sur la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, et de fourniture de chaleur pour ses bâtiments municipaux. Ce marché arrivera à échéance en novembre 2024.

Les prestations à effectuer dans le cadre de ce contrat sont les suivantes :

- P1 : Fourniture de chaleur et eau chaude
- P2 : Conduite des installations et maintenance
- P3 : Travaux de gros entretien, de renouvellements d'équipements et d'installations

Dans le cadre de l'accompagnement de la ville à la gestion de son patrimoine immobilier, le présent avenant a pour objet la mise à jour du périmètre des bâtiments communaux concernés par le présent marché.

Il vise à ce titre à intégrer au marché, au titre des prestations P2 – P3, les nouvelles installations et les nouveaux bâtiments gérés par la ville de Bayonne, à savoir :

- les installations VRV (volume de réfrigérants variables) de chauffage climatisation de l'hôtel de ville, installées par la ville de Bayonne,
- la Maison de Quartier du Séqué,
- les équipements modulaires des groupes scolaires Brana et Malégarie.

Il acte par ailleurs la fin des prestations des vestiaires du Prissé et modifie la gestion P1 de la salle Lauga, compte tenu de l'utilisation commerciale accrue du site.

A compter du 1^{er} décembre 2019

Site supprimé :

- 904B – VESTIAIRES DU PRISSE
Arrêt des prestations P2, P3 :
P2 : - 1 832 € HT/an ; P3 : - 663 € HT/an

A compter du 1^{er} juin 2020

Nouveaux sites pris en charge :

- 215A – MAISON DE QUARTIER DU SEQUE
Intégration des prestations au titre des postes P2, P3 suite à la prise en charge du bâtiment, coût annuel :
P2 : + 2 560 € HT/an ; P3 : + 750 € HT/an

Sites existants :

- 601A – MAIRIE
Prise en charge de nouveaux matériels de climatisation réversible VRV, au titre des prestations P2, P3, coût annuel :
P2 : + 1 813,90€ HT/an ; P3 : + 500 € HT/an

- 101A – GS BRANA
Prise en charge de nouveaux bâtiments modulaires équipés de 4 unités réversibles de climatisation et intégration des prestations au titre des postes P2 et P3, coût annuel :
P2 : + 250 € HT/an ; P3 : + 100 € HT/an

- 103A – GS MALEGARIE
Prise en charge de nouveaux bâtiments modulaires équipés de 2 unités réversibles de climatisation et intégration des prestations au titre des postes P2 et P3, coût annuel :
P2 : + 125 € HT/an ; P3 : + 50 € HT/an

Modification de facturation P1

- 820A – SALLE OMNISPORTS LAUGA
La redevance chauffage sera désormais facturée sur les consommations mesurées au compteur d'énergie du site, et non plus de manière forfaitaire annuelle comme initialement définie.
Cette modification vise à faciliter la gestion du site, dont les installations sont mises en route selon les manifestations programmées, dont le calendrier est en perpétuelle évolution, ce qui rendait un suivi forfaitaire inadapté.
Le prix de chaleur proposé (en date de base du marché) pour la part chauffage est de :
- 47,46 € HT/MWh de chaleur, mesurée au compteur dédié du circuit chauffage

Le décompte du prix global et forfaitaire P1 du marché de base est adapté en conséquence, et joint en annexe.

Les tableaux récapitulatifs et de décomposition des prix mis à jour, cadres DPGF du marché, annexes à l'acte d'engagement, sont joints en annexe 1 et 2 au présent avenant (lignes nouvelles ou modifiées en bleu).

S'agissant de l'impact financier de cet avenant n°3, ce dernier retire le site du stade du Prissé en P2 P3 rétroactivement au 1er décembre 2019, et rajoute les nouvelles prestations P2 P3 au 1^{er} juin 2020. L'impact financier sur le marché est de +579,45 € HT sur l'exercice en cours et +3 653,9 € HT sur les 4 suivants soit + 15 195,05 € HT sur le cumul du marché.

Après l'avenant n°2 le montant du marché s'établissait à 4 010 178,97 € HT. Après l'avenant n°3 le montant du marché sur 6 ans s'élèvera désormais à 4 025 373,90 € HT, le montant de total de la plus-value étant de 15 195,05 € HT, soit 2,49 % d'augmentation du montant du marché.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Dalkia l'avenant n°3 ci-annexé au marché n°18112.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne